



**Syndicat National des Lycées et
Collèges**
Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires
4, rue de Trévisse – 75009 PARIS
www.snalc.fr



ACADEMIE DE NICE

CAPA Liste d'aptitude 2014

Madame le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général,

Comme à notre habitude, nous tenons tout d'abord à remercier les personnels du service des Actes Collectifs, pour leur travail considérable et la qualité des documents transmis.

Nous avons aussi pour habitude, avant d'aborder l'ordre du jour de la CAPA, de faire part du ressenti de nos collègues.

Cette année, la préoccupation majeure du corps enseignant est la question salariale. N'ayons pas peur de le dire, le corps enseignant se paupérise, pour ne pas dire se prolétarise.

Par ailleurs, ils nous interpellent de plus en plus fréquemment sur leur souffrance au travail. Stress, démotivation, sentiment d'abandon par la hiérarchie, sentiment d'être un animateur de centre aéré, burn-out, sentiment d'une inutilité sociale sont le lot commun de nombreux collègues.

Nous n'en dirons pas davantage, cela fait des années que nous alertons l'Institution et, malgré cela, la situation ne fait qu'empirer d'année en année.

Concernant l'intégration dans le corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude, donnons d'abord quelques statistiques :

451 candidats cette année, pour 463 en 2013, 363 en 2012 et 290 en 2009, dont environ 55% de femmes et 45% d'hommes, proportion stable depuis quelques années. La parité homme-femme, pour les proposés, est globalement respectée : 20 hommes pour 21 femmes. Toutefois, dans certaines disciplines on aurait pu faire un effort pour davantage de mixité. Par exemple en anglais sont proposés 3 femmes et en EPS 3 hommes.

Autre fait marquant, 86 candidats auront moins de 45 ans au 1 octobre 2014 et 175 candidats auront moins de cinquante à cette même date. Une majorité de ces candidatures sont prématurées. Le SNALC tient à rappeler que la voie naturelle d'accès au corps des agrégés est le concours. D'ailleurs, statistiquement parlant, il est nettement plus aisé de devenir agrégé en passant un concours plutôt que par liste d'aptitude. Certes cela demande plus d'effort.

Le nombre de proposé est sensiblement le même, par contre le nombre de promotions possibles est en baisse sensible cette année par rapport à l'an passé : 261 cette année pour 286 en 2013.

Par ailleurs le nombre de promus de l'académie de Nice est en nette baisse : 4 promus en 2013, pour 10 sur 44 en 2012 ,9/42 en 2011, 9/40 en 2010 et 8/38 en 2009.

On est passé à moins de 10% promus alors que les années précédentes nous étions toujours à plus de 20% de promus. L'an dernier, le SNALC s'était étonné de la faiblesse de nombreux dossiers de proposés, il est possible que nous ne fussions pas les seuls à nous étonner.

Concernant la liste de proposés, cette année, nous estimons qu'elle est perfectible sur deux aspects.

Un premier aspect quantitatif : certaines disciplines sont surreprésentées, d'autres sous-représentées.

Par exemple, mettre cinq proposés en mathématiques nous semble peu raisonnable, sachant que l'an passé aucun des quatre proposés ne fut promu. N'en mettre que deux en lettres nous semble insuffisant. Il y a d'autres disciplines qui mériteraient un correctif du nombre de proposés, mais nous y reviendrons lors de l'examen de la liste.

Le second aspect est qualitatif : trop de candidatures sont soit prématurées, soit de niveau insuffisant au vu de la lecture de dossier de candidat non retenus.

C'est pourquoi, cette année, nous ferons de nombreuses propositions d'ajout ou de retrait de candidature de la liste des proposés, comme vous nous y avez d'ailleurs invité à le faire l'an passé

S'agissant des demandes de congés formation, rien de bien nouveau non plus. Si nous constatons cette année une baisse des demandes, bien que le nombre de bénéficiaires de ce congé formation soit inchangé : 3 congés pour 58 demandes (pour mémoire en 2013, 3 congés pour 68 demandes et en 2012, 4 congés pour 52 demandes). Le nombre de demandes a certes baissé par rapport à l'an passé, mais au rythme de 3 congés par an, il faudra près de vingt ans pour satisfaire les

demandes actuelles. L'an prochain, on en sera à la sixième demande pour certains. Ce n'est pas sérieux.

Le SNALC-FGAF revendique une augmentation conséquente des moyens, à même d'assurer une formation continue de qualité et permettant aux enseignants de faire face aux nouveaux défis de l'Education.

Philippe FREY
Commissaire paritaire
Nice, le 27 mars 2014